



# Feuille de Buis

DE SAINT BLAISE DU BUIS

N° 60 - 21 novembre 2013

## AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme  
**COMMUNE de SAINT BLAISE DU BUIS (Isère)**

Par arrêté municipal n°091/2013 en date du 15 octobre 2013, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'élaboration du PLU a pour objet de dimensionner l'urbanisation de la commune pour les années à venir afin de satisfaire les besoins futurs notamment en matière d'habitat selon les orientations du Schéma de COhérence Territorial de la région urbaine de Grenoble approuvé le 19 décembre 2012.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Saint Blaise du Buis (Isère) du 20 novembre 2013 au 20 décembre 2013 inclus.

Le dossier d'enquête publique comprend : le rapport de présentation, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, le règlement ainsi que des documents graphiques, les Orientations d'Aménagement et de Programmation assorties de documents graphiques, les annexes, les délibérations du Conseil municipal relatives à son élaboration, le porter à connaissance de l'Etat, les avis des personnes publiques associées.

L'autorité compétente pour approuver l'élaboration du PLU à l'issue de l'enquête publique est le Conseil municipal de la commune de Saint Blaise du Buis (Isère).

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Madame Marie-France BACUVIER, professeur agrégé de géographie, retraitée, domiciliée 239 chemin de l'église à Saint Ismier (38330) en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Jacques DUPUY, géographe-écologue consultant en environnement, domicilié 89 Grande Rue à La Tronche (38700) en qualité de commissaire-enquêteur suppléant ;

Le dossier ainsi que le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Madame Marie-France BACUVIER, commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Saint Blaise du Buis (Isère) pendant une durée de 31 jours consécutifs à compter du 20 novembre 2013 aux jours et heures suivants : mardi de 9 h à 12 h, mercredi de 15 h à 18 h et vendredi de 16 h à 19 h.

Chacun pourra prendre connaissance des différents dossiers ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses observations :

- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser par courrier postal à : Mairie, à l'attention de Madame Marie-France BACUVIER, Commissaire enquêteur - 305 rue de la mairie - 38140 Saint Blaise du Buis.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie les :

**LE VENDREDI 22 NOVEMBRE 2013 DE 16H00 A 19H00**

**LE MERCREDI 27 NOVEMBRE 2013 DE 15H00 A 18H00**

**LE MARDI 10 DECEMBRE 2013 DE 9H30 A 12H00**

**LE VENDREDI 20 DECEMBRE 2013 DE 16H00 A 19H00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents sont tenus à la disposition du public pendant un an.

Les informations environnementales sont contenues dans le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme qui peut être consulté en mairie.

Avis de l'autorité environnementale : Le Projet d'Aménagement de Développement Durable ayant été débattu le 10 mai 2012, le Plan Local d'Urbanisme n'est pas soumis à cet avis.

La personne responsable de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est la commune de Saint Blaise du Buis, représentée par son Maire, M. Gérard JACOLIN, ou son 1<sup>er</sup> adjoint, M. Joël SOULARD ou son 3<sup>ème</sup> adjoint, M. Pierre BARBIAN, et dont le siège administratif est situé à la Mairie de Saint Blaise du Buis (38140).

Fait à Saint Blaise du Buis, le 15 octobre 2013.

Le Maire, Gérard JACOLIN.

**Si vous souhaitez recevoir la Feuille du Buis par mail, envoyez-nous un message à l'adresse :  
[m.stblaise@wanadoo.fr](mailto:m.stblaise@wanadoo.fr)**

## DENEIGEMENT

Le déneigement n'est pas un exercice facile. L'entreprise qui assure ce service fait de son mieux dans des conditions toujours difficiles. Aussi je me permets de vous rappeler quelques recommandations ou principes :

- Garez vos voitures en pensant au gabarit des engins de déneigement (minimum 3,5 mètres)
- Le bourrelet de neige fait par le chasse-neige bouche vos entrées ; c'est désagréable, mais inévitable. Il n'est pas envisageable de faire une manœuvre spécifique à chaque accès.
- Prenez en considération que pour réaliser un passage sur l'ensemble de notre réseau routier, environ quatre heures sont nécessaires quand tout va bien, et qu'il n'y a pas d'arbres à dégager.
- L'équipement des véhicules est fortement recommandé.

Je vous remercie pour votre compréhension. Le Maire.

## Inventaire faune, flore et environnement

3<sup>ème</sup> sortie avec l'association le Pic Vert

**Mercredi 27 novembre de 9 h à 12 h**

Rendez-vous à la mairie munis de bottes, vêtements de terrain, jumelles, lampe de poche, gourde, crayon et carnet de note ...

Inscription auprès du Pic Vert au 04 76 91 34 33.



## Club des 5

Permanence Administrative  
du RAM

**Vendredi 13 décembre**  
de 16 h à 18 h à la mairie



## Visite de Noël aux aînés

*Samedi 14 décembre 2013*

Si vous souhaitez faire partie des équipes de « visiteurs »,  
vous serez les bienvenus.

Faites-vous connaître en mairie au 04 76 65 65 00.



## CONCERTS

**Rossini**  
*Petite Messe Solennelle*

Rachel Little, soprano  
Cécile Tezenas du Montcel, alto  
Robert Thompson, ténor  
Nicolas Jossierand, basse

Groupe vocal Toutes Aures  
piano et orgue  
Direction Geneviève Blayo

Eglise de Virieu 20h30  
Samedi 23 Novembre

La Grande Fabrique Renage 17h00  
24 Dimanche Novembre

2013

Novembre  
Samedi 30  
St Laurent des Prés  
Tullins 20h30

Décembre  
01 Dimanche  
Eglise St Pierre  
Voiron 17h00

Réservation : Office du Tourisme Voiron - Auprès des choristes  
Tarif unique 15 euros Prévente 13 euros

## INFORMATION SUR L'HABITAT



ADIL / AGENCE  
DÉPARTEMENTALE  
D'INFORMATION  
SUR LE LOGEMENT

**Frappez à la bonne porte !**  
Permanence de l'ADIL de l'Isère

Chaque 3<sup>e</sup> vendredi du mois  
de 14 h à 17 h

Espace ECO CITE à Coublevie  
740 boulevard du Guillon  
Contact : 04 76 32 74 41

## Déchèterie de la Buisse



Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, l'accès à la déchèterie  
de La Buisse se fait par un dispositif de  
reconnaissance des plaques minéralogiques des  
véhicules préalablement inscrits.

Renseignements au Centre Technique du Pays  
Voironnais à Coublevie. **Pensez à vous inscrire !**

Contact : 0800 508 892 ou [www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)

En raison des chutes de neige, de l'état des  
routes et de l'interdiction de circulation des poids  
lourds, les tournées de collecte n'ont pas pu être  
assurées. Les usagers devront attendre leur  
prochain jour de collecte.

